

Politique d'aide financière - Annexe A

Approuvé par:	Date de la dernière approbation:	Délivré le:	Version:
			2024-1

Les copies imprimées sont fournies à titre indicatif seulement. Veuillez vous référer à la copie électronique pour la dernière version.

Politique d'Aide Financière Annexe A

Base de Calcul des montants facturés aux patients

Le SSM Health Rehabilitation Network utilise la méthode « rétrospective » pour déterminer les « montants généralement facturés » (AGB) aux personnes qui ont une assurance couvrant d'autres soins médicaux nécessaires. Le pourcentage AGB applicable à compter du 1/1/2024 pour toutes les installations du réseau de réhabilitation SSM est de 29.05%

Le montant a été calculé en utilisant toutes les demandes autorisées par Medicare (traditionnel) ayant des dates de sortie du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. Le paiement total prévu des réclamations autorisées a été divisé par le total des frais facturés pour ces réclamations.